

Mr et Mme MOREAU  
Lily, Evan, Zoé  
"La Pélièvre"  
53290 Bouère  
[Sop.vinc@sfr.fr](mailto:Sop.vinc@sfr.fr)

à Bouère, le 28 septembre 2015

## **Objet : Lettre ouverte de désespoir**

Bonjour,

Nous allons essayer de vous expliquer en quelques mots notre désespoir qui dure depuis 5 longues années maintenant et qui nous détruit tous les jours à petit feu ! Autant au niveau santé physique mais aussi psychologique, au niveau financier et économique, et notre vie de famille qui en pâtit depuis 5 ans, nos plus belles années avec nos enfants nous ont été volées. Nous nous sentons abandonnés de l'état qui devrait nous protéger !

Nous sommes en particulier très inquiets pour la santé de nos enfants (Lily 11 ans, Evan 9 ans et Zoé 5 ans) qui risquent des problèmes de santé depuis 5 années, l'industriel **APROCHIM (Groupe CHIMIREC)** continue de polluer ! Et cela ne semble préoccuper personne des autorités compétentes qui le laissent continuer son activité malgré la violation de nombreux arrêtés préfectoraux (le dernier en août 2015). Les sanctions sont tellement peu importantes que l'industriel se considère au-dessus des lois. Pendant ce temps, nous continuons à être pollués aux risques que notre santé se dégrade ! Personne ne réagit !

Nous sommes riverains (500 m) de la société APROCHIM qui est au cœur de la pollution aux PCB.

## **Polychlorobiphényles (PCB)**

Les PCB et PCT sont des produits chimiques organiques chlorés utilisés pour leur grande stabilité thermique et leurs caractéristiques électriques. Ils sont notamment employés comme : isolants électriques pour les transformateurs et les condensateurs (pyralène), fluides caloporteurs pour le transfert de calories dans des installations industrielles diverses. Après leur apparition dans les années 50, ces produits se sont avérés **rapidement nocifs pour l'environnement et pour l'homme**. Produits chimiques toxiques **au contact et à l'inhalation**. Ils sont insolubles dans l'eau mais solubles dans la plupart des solvants organiques et dans les huiles végétales, stables et **pratiquement pas biodégradables (classés dangereux pour l'environnement)**, cumulables dans la chaîne alimentaire (concentration dans les **tissus vivants**), dégradables à haute température en conduisant à la formation de furanes et de dioxines **(toxiques et cancérogènes)**.

Vous trouverez une lettre jointe datant de Juillet 2012 écrite à Mme la Préfète de l'époque et une copie de cette même lettre envoyée à Mr Jacques AUXIETTE (Président du Conseil Régional en 2012) restée sans réponse de la part des 2 destinataires !!!!!!!!!!!

Vous devriez lire cette lettre de 2012 en premier pour vous montrer la détresse que l'on vivait déjà il y a 5 ans et qui n'a pas changé du tout !

Et vous trouverez une autre lettre qui vous explique l'enfer qu'on vit encore aujourd'hui.



Mme MOREAU  
La Pélivière  
53290 Bouère  
02.43.06.61.39

à Bouère, le 16 JUILLET 2012

Madame le Préfet,

Je suis riverain de la société APROCHIM, et donc impactée par la pollution aux PCB. Je suis révoltée de voir encore aujourd'hui un an et demi après la découverte de la pollution en janvier 2011 que les riverains ne comptent pas à vos yeux car jusqu'à présent on entend parler que des agriculteurs et des salariés !

J'ai demandé un rendez-vous avec vous pour faire le point sur la situation mais nous avons été reconduits vers le sous-préfet, j'ai l'impression qu'une fois encore il faut nous faire taire pour sauver les 80 salariés et tant pis pour les petits dommages collatéraux : Nous et nos enfants !!! notre vie et notre santé !!!

Donc voilà pourquoi je vous envoie ce courrier pour vous expliquer notre situation invivable depuis un an et demi. Pour vous résumer en quelques mots le reste de ma lettre : "J'ai une partie de moi qui est morte en janvier 2011 "

Je suis maman de 3 enfants de 2 ans, 6 ans, et 8 ans. Personne ne peut imaginer ce qu'on endure depuis plus d'un an !!! stress, angoisse, culpabilité d'avoir empoisonné ces enfants avec des produits pollués aux PCB, préjudice morale et physique et financier, j'ai perdu 20 kg en un an en me battant pour me faire entendre comme victime auprès des autorités locales ! **Nous habitons à 400 m de l'usine !** Tellement angoissée que je ne pouvais rien avaler pour me nourrir ! je ne voulais plus que mes enfants jouent dans l'herbe !

Nous avons fait estimer notre propriété en novembre 2010 pour la vendre, nous avons commencé à rechercher une maison ou un terrain pour construire aux alentours de Meslay- Laval. Mais trois mois plus tard, nous apprenons que nous sommes victimes d'une pollution aux PCB par un membre de l'association Terre et Vie D'Anjou et non par les autorités compétentes ! Les agences immobilières nous ont confirmé que nous ne trouverons pas d'acheteur avec une maison polluée et que si par miracle on en trouve un il fera baisser le prix de vente , nous sommes dans une impasse et de plus comme si nous n'avions pas assez de problème la taxe foncière et habitation vont augmenter, super !

Suite a cette nouvelle désastreuse, j'ai demandé une prise de sang pour moi et ma fille aînée car je savais que le taux pouvait être analysé (mon conjoint travaille chez APROCHIM). Ils ont attendu 1 an avant de la faire c'est facile car pendant ce temps nous n'avons plus consommé nos produits. De plus, on a refusé la prise de sang sur ma fille car ça aurait fait tâche une fillette de 8 ans avec un taux de PCB supérieur aux taux d'imprégnation critique. Le résultat de ma prise de sang est sans appel; je fais partie des 2 personnes dont le taux de PCB est supérieur au taux d'imprégnation critique ! Dr Harry m'a confirmé que mes enfants en avaient car ils ont consommé tout comme moi. Depuis combien de temps dure cette pollution ? j'ai vécu ici pendant mes 3 grossesses! Comment ne pas se sentir culpabilisée en sachant que j'ai empoisonné mes enfants ? Moi j'ai maintenant des soucis avec ma thyroïde, coïncidence! Nous ne connaissons les conséquences du PCB sur les enfants que plus tard comme par exemple : la Thyroïde, la stérilité chez les petits garçons exposés très jeunes , des troubles du développement du système nerveux se traduisant par des difficultés d'apprentissage et bien d'autres .....



Nos œufs on été analysés et le verdict est sans appel nous étions **beaucoup beaucoup** plus haut que la norme autorisée, l'une des propriété les plus touchée ! L'ARS nous a conseillé de ne pas consommer nos œufs et volailles c'est à dire nos canards, nos poules, nos poulets, nos oies et oisons. Nous avons donc demandé à l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour savoir comment avoir des analyses sur nos moutons, j'ai contacté la DDCSPP qui nous a dit **au téléphone** que nous n'avions qu'à tuer nos moutons donc 5 brebis et 2 béliers et c'est tout !!! Abasourdie par ses propos j'ai signalé que nous avons un numéro d'élevage que je n'étais pas agriculteur mais que je cotisais à la maison de l'élevage et souhaitais des analyses pour faire valoir mes droits aux indemnités, qu'il était hors de question d'euthanasier mes moutons à mes frais et que je voulais être indemnisée comme les agriculteurs. On m'a répondu que je pouvais les garder et que dans 6 mois ils ne seraient plus pollués !!! là c'était la plus grosse bêtise que j'avais entendue ! En fait je pense qu'on voulait me faire taire une fois de plus, donc j'ai menacé de les vendre au marché et là bizarrement j'ai obtenu des analyses et je l'ai très mal vécu car j'avais le droit de m'empoisonner avec mes moutons mais pas de les vendre pour empoisonner les autres. J'aurais été incapable de les vendre les sachant contaminés. J'ai une conscience contrairement à certaines personne qui l'on fait ! Les résultats sont aussi catastrophiques que les œufs, nous avons été obligés de prendre la plus terrifiante des décisions : **L'EUTHANASIE**. Deux de nos agneaux qu'on avait abattus à l'abattoir ont été saisis. C'était horrible de tuer nos moutons élevés pour 2 d'entre eux au biberon. Nous aimons nos animaux, vous ne pouviez pas savoir à quel point ! je n'ai jamais autant pleuré depuis un an et demi.

Comment expliquer à ses enfants la raison de l'abattage de nos animaux, ma fille de 8 ans était en larmes et elle m'a demandé "nous aussi maman on va mourir, on est pollué aussi nous !!!!!" Vous imaginez le traumatisme ! elle avait écouté toutes nos conversations sans qu'on le sache , j'aurais fait n'importe quoi pour nos bêtes mais impossible financièrement de les nourrir. Depuis un an et demi, nous rachetons tout en commerce, ce qui a explosé notre budget course.

Si nous n'avions pas fait les démarches pour nous renseigner nous n'aurions jamais été au courant ! **c'est un scandale !**

Tout les jours je pleure et je craque à bout de nerfs, j'en rêve la nuit, je le vis tous les jours, contrairement à vous tous qui n'êtes pas concernés car ce n'est pas votre santé, vos enfants, vos animaux, votre maison ! Le plus dur c'est quand mes enfants me voient craquer et qu'ils viennent me dire : "Ne pleure pas Maman, on est là, on t'aime, ne sois pas triste ". Mon mari le vit très mal, il travaille dans la société responsable ! vous imaginez il a participé à empoisonner ses enfants et sa santé !

Enfin reconnue comme propriété polluée, nous avons obtenu des analyses sur nos parcelles, mais une fois de plus APROCHIM fait semblant de ne pas être au courant, donc mon mari a emmené la lettre de la préfecture à APROCHIM et là on nous a répondu qu'il ne savait pas que nous faisons partie des analyses des terrains !!! Mensonge, je suppose ! Du coup, les enclos ayant déjà été faits chez les agriculteurs par la société agréée nous avons dû le faire nous même ! Les résultats d'herbe, de sol sont eux aussi non conformes!

Encore une fois je suis dégoûtée car même son patron n'est jamais venu nous voir pour savoir comment nous allions. Nous avons refusé le remboursement de nos moutons car ce n'est pas le seul préjudice , hélas ! Au début de l'affaire de la pollution en janvier 2011, mon mari a expliqué notre situation et celle des riverains à son patron. Voyant aucun effort de sa part, nous avons décidé de prendre un avocat, et même là toujours pas de nouvelles, donc nous avons décidé de partir en procès, nous nous portons partie civile en pénal pour mise en danger à la vie d'autrui. Mon mari qui travaille à APROCHIM a des soucis de santé dûs aux PCB, ce qu'on va prouver pour notre procès.



Alors comment doit-on réagir quand on voit que les riverains ne comptent pas ! Croyez-vous vraiment qu'il est nécessaire de continuer à faire travailler cette entreprise ! Nous vivons toujours dans la peur que ça recommence malgré les contrôles car c'est déjà arrivé malgré la DRIRE ! De plus l'usine tourne à moins de 50 % quand sera-t-il à 100% !!!! Vous pensez vraiment qu'on a envie de vivre avec la boule au ventre tous les jours !!!! Car si nous ne pouvons jamais vendre la maison nous serons prisonniers à tout jamais de cet enfer !!!! Vous pensez que c'est une vie ! pour nous et nos enfants sans compter que maintenant que nous n'avons plus de moutons pour entretenir le terrain, c' est devenu une friche !!! Il faut que tout ça cesse, je suis fatiguée et désespérée de me battre depuis un an et demi, dégoûtée par le système, et écoeurée de voir qu'on va sacrifier des riverains et leurs descendances pour une seule entreprise qui rapporte de l'argent aux communes, sauver les 80 emplois ! à quoi bon, nous sommes le pot de terre contre le pot de fer ! Nous n'avons jamais médiatisé notre cas, mais aujourd'hui, je veux que les autorités compétentes sachent ce qu'on vit chaque jour.

Le rendez-vous avec le sous-préfet ne m'a pas du tout satisfaite, je pense qu' il n'a pas compris qu'on vivait un enfer , pas compris notre douleur, notre désespoir, malgré tout ce qu'il met en place pour la surveillance d'APROCHIM, ce qui est plutôt réconfortant. Mr harnois nous dit que notre terre n'est plus polluée et que l'herbe ne le sera plus dans quelque temps, que nous pourrons remettre des animaux et que l'on peut remanger nos légumes. En fait tout va bien pour lui, on devrait tourner la page et recommencer à zéro, mais avec le traumatisme que l'on a vécu c'est impossible. Certes il va y avoir des analyses régulières mais ça ne pourra pas empêcher une autre pollution ! On ne pourra plus jamais vivre sereinement dans cette maison que nous voulions déjà vendre avant la pollution, et ça personne au monde peut le comprendre. Nous serons toujours dans le doute pour la santé de nos enfants et la notre, et surtout celle de mon mari, salarié d'APROCHIM. Quand j'entends Mr Harnois me dire que de toute façon je dois vivre avec, que lui, son enfant a une maladie génétique et qu'il doit vivre avec. Je suis désolée pour son enfant mais lui au moins, il sait ce qu'il a. Pour notre part nous le découvrirons au fil des années. Je pense que le doute est encore plus dur à vivre. Nous nous sommes renseignés auprès de Médecins pour les conséquences du PCB, il y a des PCB qui sont **cancérogènes** et d'autres non. Mr harnois ne m'écoutait pas, à part me parler des saumons qui sont pollués aux PCB ! Certes, mais je ne mange pas de saumon aux 3 repas, alors que nos produits contaminés aux PCB, nous les consommons tous les jours. Nous avons été contaminés, il ne faudrait pas l'oublier. Quand je lui ai parlé du DR HALIMI ( chirurgien pédiatre), qui a étudié les PCB dans le Rhône, il m'a répondu qu'il fallait comparer ce qui était comparable ! Le DR HALIMI est un médecin compétent qui a étudié les PCB. Et la synthèse qu'il a effectuée n'est pas très rassurante. La seule chose positive de ce rendez-vous est que nous allons peut-être profiter d'un arrangement pour notre taxe foncière et habitation.

Ce que nous souhaitons avec le procès, c'est être reconnus comme victimes, avoir un suivi de notre santé, et être indemnisés pour les préjudices économiques, financiers, physiques et moraux.

Ce que je désire le plus, c'est que vous n'oubliez pas les riverains qui vivent dans la crainte, l'angoisse. Pour moi , la seule chose qui m'aiderait **peut-être** à dormir tranquille, c'est qu'APROCHIM ferme son site de Grez-en-Bouère.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres.

MME MOREAU Sophie.

3

PS: Copie envoyée au Président du conseil Régional, Jacques Auxiette .



## **Depuis 5 années nous vivons toujours la même angoisse et la même peur pour notre santé !**

Mr MOREAU ayant déjà eu un lymphome hodgkinien en 2005 (chimio et radiothérapie)  
EVAN a eu des soucis de développement du ventricule gauche du cerveau pendant la grossesse en 2005 rentrer dans l'ordre le mois avant sa naissance (IRM et Amniocentèse effectué non sans peur pendant la grossesse !)  
Mme MOREAU découverte d'un problème de thyroïde en 2009 pendant la grossesse de Zoé.

### **Nous sommes toujours victimes de cette pollution aux PCB.**

Plus de jardin, plus de fruits, plus d'autoconsommation (poulets, canards, oies, lapins, poules, œufs, moutons !!!) financièrement c'est très dur puisque nous achetons tout dans le commerce. De plus, nous avons 1 hectare à entretenir, des bâtiments qui ont besoin d'entretien (ex toiture loge) qui nous coûtera encore de l'argent, faire un prêt pour une propriété qui ne vaut plus rien ! C'est démoralisant ! 12 ans de rénovation pour rien ! Nous sommes **PRISONNIERS** de notre maison. C'est horrible de laisser ses enfants dans un environnement dangereux !!!!!!!!!!!!! Mais comment partir, elle est invendable !

**Ce qui a changé ! Pas grand-chose** ! À part que notre mal être s'amplifie de jour en jour et d'heure en heure, à cause d'un industriel sans scrupules !

**-Ablation de la thyroïde** janvier 2014 (Mme sophie moreau) une cicatrice qui me rappelle tous les matins en me regardant dans le miroir cet enfer ! Marqué au fer rouge !

**-Perte de poids dû au stress et l'angoisse** (Mme sophie moreau 60kg en janvier 2014 = 54kg en sept 2015)

**-Insomnie** traitements médicamenteux pour les troubles du sommeil (Mr et Mme Moreau)

**-Dépression** (Mr Moreau Vincent) **licencié d'APROCHIM** (chef d'équipe) le 15 juillet 2015 soit disant économique, mais il était gênant comme nous nous sommes constitués partie civile dans le procès pour mise en danger de la vie d'autrui au pôle santé du tribunal de grande instance à Paris !!!!

**-Epuisement** physique et surtout moral ! On n'en peut plus, nous sommes arrivés à saturation, au point de tout tenter pour sauver notre peau ! Notre santé et surtout nos enfants !

On nous a volé nos plus belles années ainsi qu'à nos enfants qui eux aussi le vivent très mal ! Ils nous voient nous affaiblir, être stressés, être angoissés, pleurer, et j'en passe !!!! On leur a volé leur enfance ! Et ça, on ne pourra jamais l'oublier ni rattraper ce temps ! **Notre vie de famille est détruite !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!**

Notre fille aînée Lily 11 ans a dû cesser sa passion « l'équitation » ! **Un vrai crève-cœur** pour elle, et autant pour nous car nos finances ne nous permettent plus de payer ses cours à cause des achats dans le commerce pour nous nourrir suite à l'arrêt de notre autoconsommation !

Aujourd'hui nous n'avons plus rien à perdre ! Nous avons déjà tout perdu !!! Nous tenterons tous ce qui est en notre pouvoir pour sauver nos enfants jusqu'à y laisser notre peau ! La pression que nous avons malheureusement nous poussera certainement à faire de mauvais choix .Ce qui ne devrait pas tarder, étant donné que l'on continue à être **Gazés par APROCHIM**. La société Aprochim, par son acharnement à poursuivre en justice tous ceux qui osent interroger son fonctionnement tente d'imposer le silence.

### **Nous comprenons mieux maintenant pourquoi les victimes se font justice elles-mêmes !**

Les sanctions ne sont pas assez dissuasives pour l'industriel ! Et comment se fait-il que les salariés ne disent rien, quand leur entreprise viole des arrêtés préfectoraux ! Seraient-ils complices pour garder leur travail !



En sachant que ce sont des anciens collègues de Mr Moreau ! Notre situation ne les fait même pas réagir. Ce ne sont pas leurs enfants, ni leur santé et pourtant ils nous connaissent tous bien ! **C'est PITOYABLE !**

Les résultats d'analyses d'herbes d'Août 2015 sont **démoralisants !!!!!**

**Août 2015 : 4.11 pg alors que la norme de contamination des animaux est de 0.30 pg, celle du seuil d'alerte de 0.50 pg et de 1.25 pg pour le seuil de commercialisation !**

**Octobre 2012 : 4.53 pg**

Cela ne peut plus durer !!!!! **AIDEZ-NOUS !!!!!!!!!!!!!!!** La justice est trop lente et nos vies sont en danger chaque jour !

Mr HOLLANDE et Mr SARKOZY sont venus en Mayenne pendant cette période ! Mais aucun des 2 n'est venu constater notre détresse, il vaut mieux aller où tout va bien ! Nous sommes de petits citoyens sans importance, **des DOMMAGES COLLATERAUX !!!** Seule Eva JOLY (EELV) est venue, mais sans suite !

Nous sommes fatigués, épuisés ! Nous sommes des citoyens, des victimes, qui réclamons de l'aide désespérément pour faire avancer notre terrible situation !

Comment peut-on laisser une population vivre dans la crainte à ce point ! Laisseriez-vous vos enfants vivre un tel enfer !

En France, 656 sont classées SEVESO «Seuil Haut». Or, la directive Seveso impose aux États de l'Union Européenne d'identifier les sites industriels, pour lesquels un accident pourrait entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement et de prendre les mesures pour y faire face.

Alors que deux entreprises classées Seveso seuil haut sont situées à 500 mètres de notre habitation (Aprochim et Brenntag) et qu'un Plan de Prévention des Risques Technologiques est en cours pour la dernière, actuellement, les riverains ne savent toujours pas quelle conduite tenir en cas d'accident sur l'un de ces sites. **CECI EST INADMISSIBLE !!!**

Voici les associations qui se battent à nos côtés pour avoir plus d'informations sur le sujet (reportage, article journaux, procès, etc.....

- Terre et vie d'anjou ([terreviedanjou.canalblog.com](http://terreviedanjou.canalblog.com))
- Entre taude et Bellebranche ([www.taudeetbellebranche.com](http://www.taudeetbellebranche.com))
- Collectif de surveillance « PCB 53 » ([fd.environnement@gmail.com](mailto:fd.environnement@gmail.com))

5

Une copie de cette lettre est envoyée aux personnes suivantes:

- Mr LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCOIS HOLLANDE (PS)
- Mr LE PREFET de la Mayenne PHILLIPE VIGNES
- Me PASCAL ROULLER (notre Avocat)
- Mme LA JUGE D'INSTRUCTION du Pôle Santé à Paris
- Mme SEGOLENE ROYAL MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
- Mr NICOLAS SARKOZY (LES REPUBLICAINS)
- Mr FRANCOIS BAYROU (MODEM)
- Mme MARINE LE PEN (FN)
- Mr JEAN-PIERRE LE SCORNET (PS)
- Mr MICHEL PERRIER (EELV)
- Mme CORINNE LEPAGE (LE RASSEMBLEMENT CITOYEN)
- Mr JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE (UDI)
- Mr PHILLIPE DE VILLIERS (MPF)

**Voici les dates des procès perdus par le Groupe CHIMIREC et sa filiale APROCHIM :**

- 2011 : « Euthanasie de 500 bovins et mise sous séquestre d'une dizaine d'exploitations agricoles. »
- 2013 : condamnée par le Tribunal Correctionnel de PARIS, pour "FAUX, USAGE DE FAUX ET FALSIFICATION DE DOCUMENTS".
- 2013 : Le tribunal de Laval a condamné, en référé, l'usine Aprochim, basée à Grez-en-Bouère, à « mettre en œuvre, dans un délai de trois mois, les moyens de nature à respecter intégralement les normes d'émission » de liquides PCB fixées par l'arrêté préfectoral du 12 avril 2012. Il a, par ailleurs, fixé à 20 000 €, le montant de l'astreinte par infraction constatée.
- 2013 : Un ancien salarié Mr Stéphane Picrouillère et un salarié Mr Dominique Gautier étaient poursuivis pour diffamation par Aprochim. Le tribunal de LAVAL a finalement débouté l'entreprise.
- 2014 : Benoit Marichal, ancien élu du Conseil Municipal de Bouère, poursuivi par Aprochim pour diffamation a vu sa relaxe confirmée le jeudi 9 octobre.
- 2015 : Aprochim déboutée définitivement par la Cour d'Appel de Rennes de ses inlassables poursuites en diffamation contre Claude Gourvil (élu EELV)

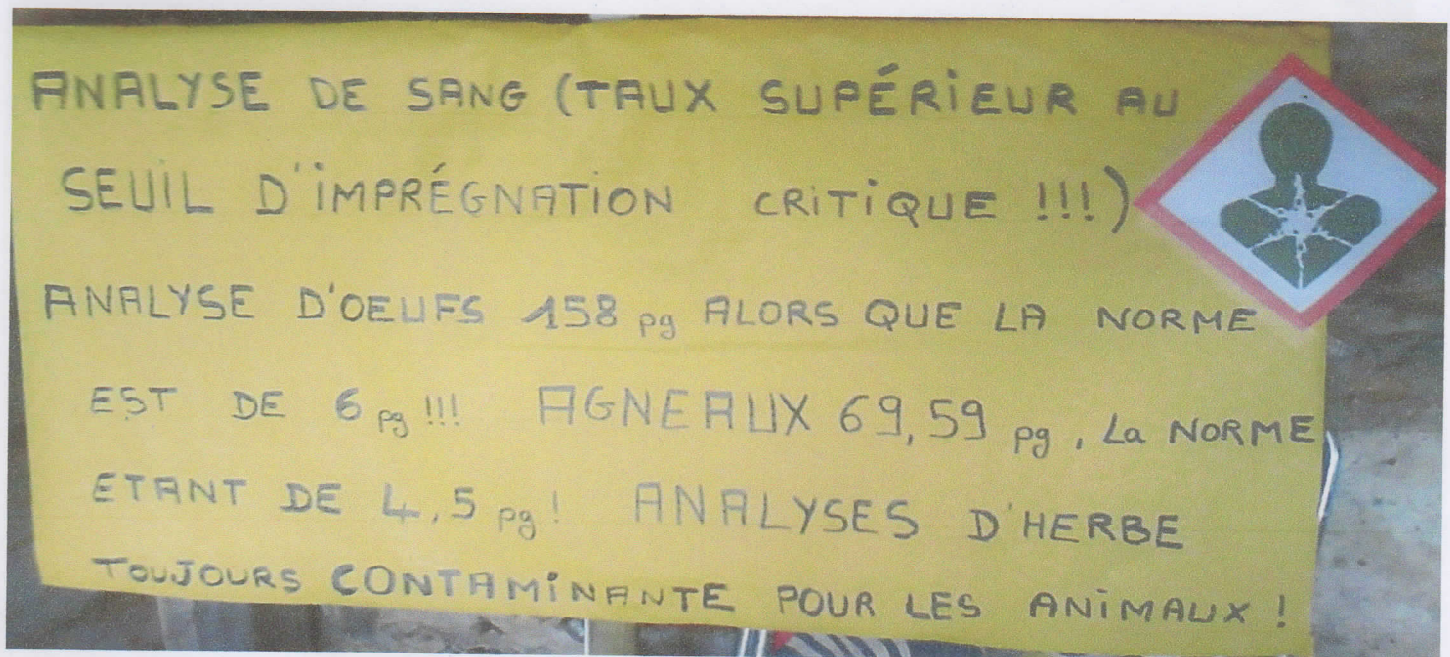
### Communiqué de presse (21 septembre 2015)

Pour le Collectif PCB53, cette façon irresponsable de jouer avec les normes et les règlements, (alors même que la société a déjà été condamnée en première instance pour trafic de déchets, usage de faux et exploitation d'Installation Classée Pour l'Environnement sans autorisation) remet au centre du débat la question de la confiance portée à une entreprise classée SEVESO seuil haut.

**L'Etat et les élus locaux peuvent-ils continuer à remettre le sort des habitants et des salariés entre les mains d'une telle entreprise?**

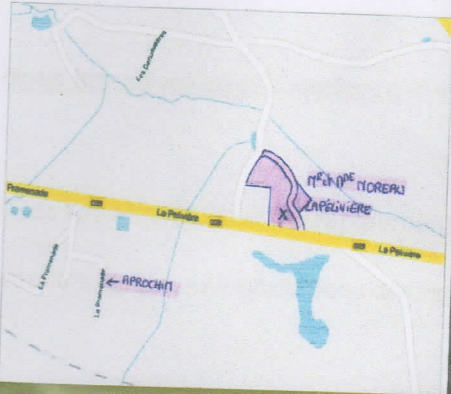
6





7





 ZONE POLLUÉE AUX PCB !!!

MAISON DÉVALUÉE! 

12 ans de RÉNOVATION POUR RIEN! 1 HECTARE INUTILE  
MOUTONS EUTHANASIÉS! (MÊME CHEZ LES RIVERAINS!)  
PLUS DE VOLAILLES, PLUS D'ŒUFS!  
PLUS DE JARDIN ET PLUS DE FRUITS!  
PLUS D'AUTOCONSOMMATION! PLUS RIEN

VINCENT et SOPHIE MOREAU et LEURS ENFANTS, LA PÉLIVIÈRE

NOUS SOMMES RIVERAINS, PAS AGRICULTEUR, ET POURTANT

NOUS AVONS DU FAIRE UN CHOIX ENTRE NOTRE SANTÉ

ET LE TRAVAIL DE VINCENT CHEZ APROCHIM

NOUS SOMMES PARTIE CIVILE AU PROCÈS AU PÉNAL

POUR MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI !!!

NOTRE FAMILLE VIT UN ENFER  
DEPUIS PRESQUE 3 ANS! COMBIEN

DE TEMPS ENCORE ALLONS NOUS SUBIR CETTE



POLLUTION!

TOUT EST CONTAMINÉ! RIEN N'EST INDEMNISÉ !!!



Nous attendons avec impatience la première réponse à notre lettre

Dans l'attente de vous lire rapidement !

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.

Mr MOREAU Vincent (44 ans)

Mme MOREAU Sophie (34 ans)

Mlle MOREAU LILY (11 ans)

Mr MOREAU EVAN (9 ans)

Mlle MOREAU ZOE (5 ans)

9